

IFSI CLEMENCEAU

1, avenue Georges CLEMENCEAU
BP 49
SAINT GENIS LAVAL 69565 Cedex

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

LA
FORMATION



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche administrative à compléter et à retourner **au plus tard le 30/06/2022**

Admission en **2^{ème} année** de Formation en soins infirmiers

Année universitaire 2022/2023

ETAT-CIVIL

Madame Monsieur

Nom :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom(s) :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail (*) :@.....

E-mail (obligatoire sous la forme « prénom.nom @ moteur de recherche »)

Tout changement d'adresse / de numéro de téléphone en cours d'année scolaire sera à signaler au secrétariat

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Pacs

Concubin(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Avez-vous des enfants ? Si oui, combien :

Année de naissance : . / / / / / /

COORDONNEES DE LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM et prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Téléphone Portable : Téléphone Fixe :

MOYEN DE LOCOMOTION

Train

Voiture

TCL

Vélo

Véhicule occasionnel

AIDE FINANCIERE

N°PASS Région :

Conditions : les étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans.

Pour les étudiants éligibles qui n'ont pas de PASS'Région : ils doivent s'inscrire sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr et suivre les indications. Le code établissement est : **ZHCL001G** La validation permettant l'activation de la carte sera réalisée par l'IFSI après la rentrée scolaire.

Demande de bourse régionale : le site est ouvert du 1^{er} juin au 31 Octobre 2022

Pour vous accompagner dans votre formation, la Région Auvergne Rhône-Alpes met à votre disposition un certain nombre d'aides. Pour pouvoir bénéficier de celles-ci, vous devez répondre à des critères sociaux spécifiques. Pour vérifier votre éligibilité à ces aides et accéder à la demande de bourse en ligne, consulter le site Internet de la Région : www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr (Formation sanitaires et sociales – Bourses régionales aux étudiants).

Le code établissement est : **ETAB 59**

Autre (à préciser) Type d'aide :

STATUT ETUDIANT ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Etudiant en Poursuite d'études

Etudiant Demandeur d'emploi : N°IDENTIFIANT Pôle emploi :

Date de la demande:

Zone géographique de rattachement de votre agence (indiquer le département): Sans indemnités : ARE*: RFF*:

Promotion Professionnelle

SALARIE HCL

SALARIE AUTRE ETABLISSEMENT

Indiquer : nom et adresse de l'employeur prenant en charge le coût de la formation :

Congé de Formation Professionnelle (CPF)

Nom et adresse de l'employeur :

Indiquer : l'organisme prenant en charge le coût pédagogique de la formation (Transitions Pro, UNIFAF, ANFH)

Durée du CPF :

Si non prise en charge complète de la formation, part restante à la charge de l'étudiant :

L'organisme prend en charge vos salaires:

Autofinancement (pas de prise en charge financière)

* ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) merci de joindre votre attestation Pôle emploi à votre dossier

* RFF (Rémunération de fin de formation) merci de joindre votre attestation Pôle emploi à votre dossier

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE RÉ-INSCRIPTION :

- L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 95€** fournie par le CROUS, à régler sur le site internet : <https://cvec.etudiant.gouv.fr> sauf pour les non concernés par cette contribution (promo pro HCL, étudiants financés par leur employeur ou organisme de financement et autofinancement).

- Le chèque **d'inscription universitaire de 170€ à l'ordre de REGIE IFCS – SECTEUR EST** sauf pour les non concernés par cette contribution (promo pro HCL, étudiants financés par leur employeur ou organisme de financement et autofinancement).

- Une attestation de responsabilité civile pour l'année 2022-2023**, datée et signée par l'assuré(e) couvrant les risques suivants : accidents corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages immatériels (Instruction DGOS/RH1 N°201-243 DU 5/07/2010). L'IFSI couvre les risques professionnels.

- Une attestation de droit d'une assurance maladie qui couvre l'année scolaire 2022/2023.**

- Un nouveau RIB** en cas de changement de banque.



ATTENTION : Sans l'intégrité de toutes les pièces de votre dossier, votre inscription à l'institut ne pourra pas être confirmée

Les documents devront être déposés :

- *Soit dans la boîte aux lettres extérieure*
- *Soit dans la boîte aux lettres de Mme FERTAS Khadra*
- *Où retournés par courrier à l'adresse suivante :*

**IFSI CLEMENCEAU
1 Avenue Georges Clémenceau
BP 49
69565 Saint Genis Laval Cedex**

Au plus tard le 30 juin 2022

Directrice Coordinatrice des Soins
IFSI Clémenceau
Ghislaine PERES-BRAUX